

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 601 DU 2 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »

Epictète

EN ORGANISANT UN
FORUM POUR DES
RÉGIONS COLONISÉES DITES
ULTRAPÉRIPHÉRIQUES
L' EUROPE
ÉTALE SON COLONIALISME

LA COUR DES COMPTES
DEMANDE
DES RÉDUCTIONS
DE DÉPENSES
ET DES RÉFORMES

À LA UNE

L 'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE

Le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, a remis lundi matin à Jean-Marc Ayrault son audit sur les finances publiques de la France, à la veille du discours de politique générale du Premier ministre. Didier Migaud n'a pas fait de déclaration durant ce passage de plus d'une heure à Matignon, indiquant préférer s'exprimer lors de la conférence de presse prévue à 10 h 30 à la Cour, rue Cambon. Matignon publiera un communiqué. Posant devant les photographes au côté de son invité, Jean-Marc Ayrault l'a remercié pour ce "très beau travail" qui sera "très utile au gouvernement". Le "rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques" fait le bilan de la gestion de la majorité précédente et doit énoncer les conditions que la France devra remplir pour ramener, comme elle s'y est engagée, ses déficits publics à 4,5 % du PIB cette année et à 3 % en 2013, dans une situation économique déprimée.

Les réponses de DIDIER MIGAUT :

A la lumière de l'audit de la Cour, comment qualifiez-vous la situation de la France en matière de finances publiques ?

La situation reste manifestement préoccupante. La France n'est pas sortie de la zone dangereuse dans laquelle elle est entrée il y a plusieurs années. Le redressement est engagé, mais l'essentiel du chemin est encore devant nous. Cela dans une zone euro fragilisée par la crise des dettes souveraines.

Avez-vous identifié une dérive des comptes publics ?

Pour 2012, les risques portant sur les dépenses sont limités et peuvent être maîtrisés. La situation est tout autre pour les recettes publiques. Il risque de manquer entre 6 et 10 milliards d'euros, dont 4 à 8 milliards pour le seul budget de l'Etat. Des mesures correctrices sont indispensables afin de respecter l'objectif d'un déficit public à 4,4 % du PIB, objectif inscrit dans le programme de stabilité transmis à nos partenaires européens.

Comment expliquer ces moindres recettes ?

Les prévisions initiales étaient trop optimistes. De plus, la croissance a été revue récemment à la baisse. Les moins-values prévisibles portent principalement sur l'impôt sur les sociétés et sur les droits de mutation.

Selon le ministre du budget, le gouvernement a laissé des dépenses sans financement. L'audit le confirme-t-il ?

Les impasses sur la dépense sont malheureusement récurrentes. Elles sont, en 2012, du même ordre de grandeur que les années précédentes, de 1 à 2 milliards. Les dépenses peuvent être tenues, cette année, à condition que ce risque soit couvert par des redéploiements de crédits et que, à cette fin, la réserve de précaution soit augmentée. C'est possible. Notre audit sur les dépenses ne tient pas compte des décisions annoncées après le 6 mai. Toute dépense nouvelle devrait aussi être financée par des économies.

Redoutez-vous que votre travail ne soit instrumentalisé ?

Pour la première fois, cet audit a été demandé à la Cour des comptes – une juridiction totalement indépendante – et non à une ou deux personnalités. Le rapport a été adopté par la chambre du conseil, qui réunit tous les conseillers maîtres de la Cour. La Cour aurait fait le même rapport si le résultat de l'élection avait été différent.

Quelle responsabilité a le gouvernement précédent dans la détérioration des comptes publics ?

Ce que l'on constate, c'est que les déficits sont anciens. Ils concernent donc des gouvernements de droite comme de gauche. Notre pays a manqué gravement de constance dans l'effort, relâchant celui-ci dès que la conjoncture s'améliorait. En 2007, le déficit structurel, corrigé de la conjoncture, s'élevait déjà à 3,5 % du produit intérieur brut [PIB]. Il était autour de 4 % en 2011.

L'objectif de ramener le déficit public à 3 % du PIB est-il tenable ?

La marche est haute. Il faut passer de 4,4 % à 3 %, et l'effort à réaliser est d'autant plus important que la croissance s'annonce très incertaine et que la France va devoir honorer des contentieux fiscaux lourds et non intégrés dans le programme de stabilité. Avec une croissance de 1 % en 2013, qui correspond à la moyenne des prévisions des économistes, il faut trouver de l'ordre de 33 milliards d'euros pour passer de 4,4 % de déficit à 3 %, compte non tenu de l'impact des contentieux sur 2013, de l'ordre de 5 milliards.

Comment trouver ces 33 milliards ?

Avec plus de rigueur... Une des hypothèses est de faire porter la moitié de l'effort à venir sur les dépenses, en les réduisant de 16,5 milliards d'euros par rapport à leur évolution tendancielle. Cela suppose de stabiliser en

volume la progression de toute la dépense publique, donc de la faire évoluer comme les prix. C'est exigeant, plus exigeant qu'en 2011 ou 2012. Mais cet effort peut être accompli sans remettre en cause le cœur de l'action publique.

Pour la santé, l'éducation, la formation professionnelle, par exemple, la France dépense bien plus que des pays dont les résultats, dans ces domaines, sont pourtant sensiblement meilleurs que les nôtres.

Comment rendre ces mesures acceptables ?

Avant toute décision à fort enjeu, il faut mener des études d'impact et en tenir compte. La réduction de la TVA sur la restauration est un contre-exemple, de ce point de vue-là. Toutes les politiques publiques doivent être passées au tamis de l'évaluation. Il est en outre indispensable de faire partager les constats avec l'ensemble des acteurs concernés et les citoyens. Après, il est plus facile de réformer.

Toucher à la dépense publique semble plus difficile en France qu'ailleurs. Qu'en pensez-vous ?

Sur une longue période, une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique [OCDE] démontre que plus on agit sur la dépense, plus la réduction des déficits est durable. La France est le deuxième pays d'Europe pour le poids des dépenses publiques. La réduction de la dépense est possible sans toucher à la qualité des services publics ni au cœur de notre protection sociale.

Notre pays est confronté à beaucoup de rigidités, à un foisonnement de structures et de politiques d'intervention. L'attente à l'égard de la puissance publique y est traditionnellement plus forte que dans d'autres pays. L'idée que toute réponse à un problème réside dans un supplément de moyens y est également répandue ; elle n'en est pas moins largement fautive.

Pourtant, après une phase de baisse des effectifs de la fonction publique, le nouveau gouvernement s'est engagé à une stabilisation sur le quinquennat. Quelles seront les conséquences de ce choix ?

Dans le contexte des finances publiques de 2013, la stabilisation des effectifs prive de toute marge de manœuvre salariale. Ce qui vaut pour 2013 vaut aussi pour les années suivantes. A cet égard, toutes les administrations publiques sont concernées.

L'Etat doit donc maigrir ?

Lorsque l'on parle de dépenses, il ne s'agit pas seulement de l'Etat, mais aussi de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales. L'acte III de la décentralisation, annoncé, doit permettre, avant toute chose, la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, comme entre les collectivités territoriales elles-mêmes. Chaque politique publique, chaque administration doit gagner en efficience.

Vous évoquez 16,5 milliards d'effort sur les dépenses en 2013. Reste 16,5 milliards à trouver du côté des prélèvements...

La réduction des dépenses peut être complétée par des hausses d'impôts, dont certaines devraient avoir un caractère temporaire. Elles ne doivent pas pénaliser la compétitivité des entreprises. N'oublions pas que la France est tenue de faire face simultanément à deux déficits, l'un affectant ses finances publiques, l'autre sa compétitivité. Il faut avant toute chose amplifier la réduction des niches fiscales et sociales et, subsidiairement, recourir temporairement à des impôts à fort rendement comme la CSG ou la TVA.

Ces dernières hausses devraient permettre de laisser le temps nécessaire à la montée en puissance des mesures de réduction du poids de la dépense. Si les efforts ne sont pas faits maintenant, le prix à payer sera plus fort et douloureux. Mieux vaut faire des efforts maintenant que de se les faire imposer par d'autres demain. 2013 est, à cet égard, une année cruciale.

2013 sera donc le "tournant de la rigueur" ?

Paul Valéry disait : "La plus grande liberté naît de la plus grande rigueur..."

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LES SOCIALISTES VONT FAIRE RATIFIER LE TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE DANS L' U.E

François Hollande a annoncé qu'il soumettrait le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) dans l'Union économique et monétaire à la ratification du Parlement français. Lors de la campagne électorale, il avait pourtant promis sa renégociation, avant de ne plus se contenter que d'un volet de croissance, qu'il a pressé ses pairs d'adopter cette dernière semaine. Ce TSCG interdit notamment d'avoir des déficits structurels supérieurs à 0,5%, couronnant ainsi les politiques d'austérité négociées à Bruxelles depuis quatre ans et parfois votées au Parlement européen. En fait de ratification de traité, c'est un paquet cadeau que soumettra François Hollande à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les députés français auront à se prononcer sur un ensemble englobant le TSCG, la supervision bancaire européenne encore en cours de négociation, mais actée ce vendredi, la taxe sur les transactions financières qui devrait voir le jour avant la fin de l'année, et le pacte de croissance. « Dans la campagne présidentielle, a justifié l'ancien candidat socialiste, je voulais renégocier le traité pour y mettre ce qui n'y était pas : la croissance et des mesures de stabilité à moyen terme ». En revanche, il n'est pas question, selon François Hollande d'inscrire la règle d'or dans la Constitution. Il privilégie une loi cadre de réduction des déficits. Qu'est-ce que ce pacte de croissance ? Ce « Pacte pour la croissance et l'emploi » est un programme d'investissements européens pour une valeur de 125 milliards d'euros, soit 1% du PIB européen. 55 milliards de Fonds structurels non utilisés seront réalloués. La Banque européenne d'investissements est dotée de 60 milliards d'euros supplémentaires. En outre, 5 milliards d'euros d'obligations de projets, pour financer des infrastructures seront levées sur les marchés. Présenté comme devant servir de contrepoids à l'austérité incluse dans le TSCG, elle est en fait son complément. Le premier article du texte rappelle qu'en fait de stratégie de croissance, les « nouveaux outils pour la gouvernance économique doivent être utilisés à plein ». Il s'agit là du semestre européen, des recommandations adressées par la Commission aux pays européens et qu'ils sont tenus d'appliquer, depuis l'adoption par le Parlement européen du paquet de directives 6-pack l'an dernier. La directive 2-pack doit être « adoptée rapidement » disent les conclusions du Conseil. Ce texte permettra

notamment à la Commission européenne d'intervenir en plein débat budgétaire dans les Etats membres, lui conférant quasiment le pouvoir de présenter des amendements aux budgets nationaux. Tout pays ayant recours à ces nouveaux outils devront respecter scrupuleusement les recommandations, en matière budgétaire et de réformes structurelles, que leur adresse chaque année la Commission dans le cadre du semestre européen. Cette modification minimale a ouvert la brèche à l'utilisation massive des procédures simplifiées pour modifier les traités, sans recourir au référendum. En suivant, nous avons eu : Le Mécanisme Européen de Stabilité ; le Pacte Budgétaire (TSCG) ; le Plan de stabilité et de croissance ; le Six-Pack et le Two-Pack ; Le Pacte Budgétaire (TSCG). Lors du Sommet Européen du 9 décembre 2011, les États européens se sont engagés dans la négociation d'un nouveau Traité renforçant davantage la discipline budgétaire. Le Royaume-Uni et la République Tchèque ayant refusé de prendre part à la signature, la voie communautaire a dû être abandonnée au profit de la voie intergouvernementale. Établi sous sa forme définitive lors du Conseil informel du 30 janvier 2012, les chefs d'État ont signé le Traité lors du Sommet du 2 mars 2012. et sa version définitive en français.

Qu'en est-il du contenu du Traité ?

- Il met en place la fameuse règle d'or : principe de l'équilibre des budgets, limitation du déficit structurel à 0,5% du PIB, mise en place d'un mécanisme de correction automatique (sous contrôle de la Cour de Justice européenne)
- Il réaffirme l'augmentation des compétences de la Commission européenne.

Le Six-Pack est intégré au TSCG et traite de la Gouvernance. Les États renforceront et s'appuieront sur les outils récemment réformés ou mis en place par le "Six Pack" et le pacte euro-plus : le Pacte de stabilité et de croissance renforcé, le semestre européen et la nouvelle procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Les États s'entendent "sur un nouveau "pacte budgétaire" et sur une coordination nettement renforcée des politiques économiques" via des "règles communes et ambitieuses" :

- Des budgets à l'équilibre ou en excédent. En tout état de cause, le déficit annuel ne devra pas excéder 0,5% du PIB . La procédure de sanction pour déficit excessif reste cependant applicable aux déficits supérieurs à 3% du PIB.
- Cette limitation du déficit sera "introduite dans les systèmes juridiques nationaux des États membres au niveau constitutionnel" (mise en place d'une règle d'or constitutionnelle sur le modèle allemand). La CJCE est reconnue compétente pour vérifier la transposition de cette règle au niveau national.

- En cas de déficit excessif, la règle d'or devra prévoir un mécanisme de correction automatique. Celui-ci sera mis au point par chaque État sur la base de propositions formulées par la Commission.
- Lorsqu'un État fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif, il devra soumettre à la Commission et au Conseil, pour approbation, un programme de partenariat économique détaillant les réformes structurelles nécessaires pour assurer une correction véritablement durable des déficits excessifs. La mise en œuvre du programme, et les plans budgétaires annuels compatibles avec celui-ci, seront surveillés par la Commission et le Conseil.
- Un mécanisme sera mis en place afin que les États membres puissent donner à l'avance des indications sur leurs plans nationaux d'émission de dette.

Aussi, la déclaration du Conseil renforce la mise en place de la nouvelle procédure de décision, dite à la "majorité inversée" pour l'application des sanctions en cas de déficit excessif. Alors que le "Six Pack" indiquait qu'une décision de la Commission serait appliquée à moins que les États membres ne s'y opposent à la majorité qualifiée. Cette opposition est désormais réduite à la majorité qualifiée des États membres de la zone euro. Les États non membre de la zone euro sont mis hors-jeu. La gouvernance de la zone euro sera renforcée ainsi qu'il a été convenu lors du sommet de la zone euro du 26 octobre. En particulier, les sommets ordinaires de la zone euro se tiendront au moins deux fois par an. Enfin, la déclaration prévoit également diverses dispositions visant à renforcer les outils de stabilisation (FESF et MES). Pour ces éléments, je vous renvoie vers le blog "La Théorie du Tout".

Le Two-Pack vise à réformer le Pacte de Stabilité et de Croissance :

- le règlement relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière au sein de la zone euro
- le règlement établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro .

Ces deux règlements visent à introduire un contrôle beaucoup plus strict des pays de la zone euro en difficulté, notamment ceux souhaitant bénéficier d'une assistance financière. Aussi, ils visent à encadrer encore davantage le processus d'élaboration des budgets nationaux et semblent s'attacher ainsi à intégrer dans le droit européen certaines dispositions décrites du Pacte budgétaire (introduction d'une règle d'or budgétaire)

avant même la ratification du TSCG.

Les objectifs européens :

Les mots-clés sont libéralisation totale des marchés, plus particulièrement financiers et du travail. Ces objectifs ont été revendiqués, sans aucune gêne, par Mario Draghi quand il affirmait que le modèle social européen est mort .

1) « Nous avons un pacte budgétaire où les gouvernements européens commencent à se libérer de la souveraineté nationale dans l'intention commune d'être ensemble »

2) Il n'y avait pas d'alternative à l'assainissement budgétaire, et nous ne devrions pas nier que c'est récessif à court terme.

3) Une "bonne" consolidation est celle où les impôts sont plus bas et les dépenses réduites du gouvernement portent sur les infrastructures et autres investissements.

4) la réforme du marché du travail et il faut rendre les marchés du travail plus flexibles

5) Faire marche arrière sur les objectifs budgétaires serait provoquer une réaction immédiate du marché.

Enfin pour éviter tout accroc , il n'y aura pas de référendum.

OUVERTURE À BRUXELLES DU FORUM DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

Le Forum des huit Régions Ultrapériphériques (RUP) organisé par la Commission européenne, s'est ouvert ce lundi à Bruxelles. Dans le prolongement de la première édition organisée en 2010, le Forum européen des régions ultrapériphériques qui a lieu le 2 et 3 juillet, a comme objectif de mieux faire connaître les RUP au sein de l'Europe, en valorisant leurs atouts et leurs potentialités. Ce forum biennal rassemble les Présidents des régions ultrapériphériques, les Ministres des trois États Membres concernés, les représentants des institutions européennes (notamment des Membres du Parlement européen), des ONG, des universitaires, des acteurs socioprofessionnels et des investisseurs privés. Durant deux jours, un coup de projecteur est donné sur les huit régions de l'Union Européenne qui bénéficient à ce jour du statut de RUP tel que défini par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE): Açores, Madère, Canaries, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et St Martin.

L'événement fournira une plate-forme de débats aux acteurs des RUP, à leurs États Membres (France, Espagne, Portugal) et aux institutions européennes. Les travaux aborderont des questions majeures pour le développement des 8 régions ultrapériphériques européennes dans la perspective de la "Stratégie Europe 2020" en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Est présent également au Forum des RUP, le Ministre français des colonies , Victorin LUREL, qui rencontrera aujourd'hui, les Présidents des Conseils régionaux et les Présidents des COM.

RÉACTIONS EN GUADELOUPE

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE , interrogée par la rédaction , a déclaré son étonnement face au comportement de la commission européenne qui ne se cache plus pour exhiber ses dernières colonies qui lui ont été rétrocédées principalement par la France . Ce mode d'administration est contraire au droit international de la décolonisation qui dispose que tous les peuples colonisés doivent devenir indépendants . Elle demande donc au conseil de sécurité de l'ONU de sanctionner l'Union européenne comme il le fait pour la Syrie , Cuba , l'Iran et la Corée du nord , pays coupables de refuser la domination de l'Occident . Quand on se pose comme plus exemplaire que tous les autres états et que l'on combat pour faire triompher ses idées il faut un minimum de décence . Les dernières colonies françaises doivent devenir souveraines .

NOMINATION D' UN ÉTRANGER COMME ÉVÊQUE EN GUADELOUPE

Un évêque occidental, Mgr Riocreux, a été désigné en Guadeloupe . C'est un retour à la « case départ ». Il s'agit, pour le pape actuel, qui est loin d'être un progressiste, de mettre un coup d'arrêt à la nomination d'évêques noirs dans notre pays .Le colonialisme est donc de retour .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SOCIÉTÉ

UNE NOUVELLE MOLÉCULE POUR GUÉRIR LES AVC

L'une des pistes pour pallier à diverses pathologies cérébrales, telles que les maladies d'Alzheimer et de Parkinson ou, entre autres, les accidents vasculaires cérébraux, est d'agir au niveau d'une neurotrophine peptidique (naturellement synthétisée dans le cerveau) appelée BDNF et de ses récepteurs cellulaires, dont les rôles métaboliques multiples sont très

largement bénéfiques et nécessaires pour le fonctionnement du cerveau, puisque le « Brain Derived Neurotrophic Factor » induit la neurogenèse ou naissance de nouveaux neurones ainsi qu'une meilleure connectivité en agissant sur leur plasticité. Augmenter les niveaux de BDNF revient à améliorer la mémoire, la pensée abstraite, les fonctions exécutives, et l'ensemble des caractéristiques cognitives, et cela sans aucun danger connu. Cette molécule est coûteuse à synthétiser (bien que récupérable sur des animaux), et même en injection intraveineuse, elle passe très mal la barrière hémato-encéphalique (en plus d'avoir une durée de vie très courte). Jusqu'à présent, on pouvait donc agir indirectement pour augmenter sa quantité, avec par exemple – et de manière saine : le café (1) – et une action plus spécifique sur la mémoire, de nombreux antidépresseurs (2, 3), l'exercice physique (4), la restriction calorique, la curcumine (curcuma et curry) (5), diverses stimulations électriques et électromagnétiques (tDCS, DBS et TMS), les ultrasons, ou encore, plus précisément, certains « racetams » tels que le Noopept, qui est également un excellent candidat pour la prévention de la maladie d'Alzheimer, et agit significativement sur la mémoire, en particulier en administration chronique – en effet il augmente directement (6) l'expression du BDNF et il s'avère peu coûteux. Entre autres médiums, éviter des durées de sommeil trop longues permettrait également (7) d'augmenter les niveaux de BDNF. L'autre voie d'action serait bien sûr une molécule capable de mimer le BDNF, c'est-à-dire de jouer le même rôle au niveau de son récepteur cellulaire principal, le TrkB (« Tropomyosin-related kinase B »). En effet lorsque le BDNF se lie au TrkB (image ci-dessus), ce dernier envoie des signaux moléculaires internes à la cellule, promouvant la neurogenèse, et la différenciation s'il s'agit de cellules souches pluripotentes, ou encore la croissance de nouveaux axones et dendrites (et l'ensemble des neurites) ainsi que la plasticité même du neurone. Ces voies métaboliques sont les causes physiologiques des conséquences bénéfiques citées précédemment concernant l'augmentation cognitive. Les chercheurs tentent ainsi de développer des alternatives au BDNF capables de passer la barrière hémato-encéphalique et d'agir suffisamment longtemps (demi-vie d'au moins 5 heures) en complément du BDNF naturel sur son récepteur TrkB. Depuis 2007, un prototypage moléculaire a ainsi été breveté. Il s'agit notamment de la LM22A-4, une petite molécule facile à produire et capable de s'introduire dans le système nerveux via injection intranasale non-invasive, qui fait l'objet de recherches aux résultats encourageants. On peut citer les travaux d'une équipe de l'université de Cleveland (Etats-Unis), qui démontrent dès 2010 (8) les capacités d'activation du récepteur TrkB par la LM22A-4 et de prévention très significative de la neurodégénération chez des rats, couplée à une bien meilleure récupération physique après AVC. En février 2012, ils publient dans le Journal of Neuroscience une étude (9) menée sur des rats qui met en lumière la restauration importante des fonctions cognitives dans une simulation animale du syndrome de Rett

(RTT) (10). Plus récemment, une étude (11) d'avril dernier indique clairement que la LM22A-4 serait la première molécule de synthèse capable de régénérer le tissu cérébral, de « promouvoir la neurogenèse et la récupération fonctionnelle après un AVC », de « doubler le nombre de nouveaux neurones » et d'augmenter la reconstruction des parties du cerveau détériorées par l'AVC (ici, l'accident ischémique, c'est-à-dire l'obstruction de vaisseau sanguin ou « infarctus cérébral » - qui représente 80% des AVC chez l'Homme ; quant aux hémorragies cérébrales, elles pourraient aussi, hypothétiquement, trouver une palliation via la LM22A-4). Ces résultats sont obtenus chez la souris, et sont probablement reproductibles chez l'humain. D'autant plus que la durée de traitement peut être assez courte, par exemple dix semaines, à compter de trois jours après l'accident (données de l'étude) – bien que l'on imagine facilement une nécessité de traitement chronique. Par ailleurs, les auteurs nous précisent qu'aucun effet néfaste n'a pu être constaté suite à la reconstitution cérébrale, que ce soit des malformations aux niveaux cellulaires ou structurels, ou bien des inflammations. Cette molécule sera bientôt testée chez l'homme, et sa production à but expérimental est en cours au niveau de la Stanford University avec une société créée à cet effet (12). Il faudra peut-être attendre trois ans avant que des médecins commencent, si les prochaines études chez l'Homme s'avèrent positives, à prescrire la LM22A-4 et ses dérivés. En matière d'augmentation cognitive chez l'adulte sain, la BDNF est déjà connue pour être une importante cible. La LM22A-4 sera donc peut-être le prochain grand succès parmi les nootropes, les molécules capables d'améliorer la cognition sans effets secondaires significatifs. A l'heure actuelle, le Noopept (6) se rapproche le plus des effets escomptés par la LM22A-4.

LES DESSOUS DES ÉTHYLOTTESTS

La ligue de défense des conducteurs diffuse actuellement la note qui suit que nous retranscrivons : « Voilà un scandale qui, s'il était connu d'un grand nombre de citoyens ferait sans doute une onde de choc à travers tout le pays... Vous savez sans doute que le gouvernement a récemment publié un décret qui oblige chaque automobiliste à détenir dans sa voiture un éthylotest – enfin deux, l'un pour se tester en cas de doute, et l'autre à présenter aux gendarmes en cas de contrôle. Officiellement, le but est de lutter contre l'alcoolisme au volant. Tout le monde aimerait voir moins de drames sur la route liés à l'alcool, c'est incontestable. Mais je vais vous montrer qu'il s'agit de bien autre chose ici... L'affaire est tellement scandaleuse qu'il fallait absolument que je vous envoie un mail pour vous informer ! Alors, voilà ce qui se passe : En juillet, une association, "I-Test" se crée pour militer en faveur d'éthylotests obligatoires dans toutes les voitures. Ils interpellent le Ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, et hop quelques mois plus tard le décret sort. La nouvelle infraction est créée, avec

une amende de 17 euros à la clef. Quand on sait qu'il faut des années d'habitude pour obtenir quoi que ce soit quand on est une association, nous avons été saisis par cette rapidité ! Vous le savez, ici à la Ligue de Défense des Conducteurs, nous enquêtons depuis plus de trois ans sur la répression routière – il ne nous a pas fallu longtemps pour découvrir le pot aux roses ! Qui sont les membres de cette "association" ? S'agit-il, comme on aurait pu le croire, d'un collectif de familles qui ont perdu un proche sur la route à cause d'un chauffard qui avait trop bu ? Pas du tout : ce sont tout simplement... des fabricants d'éthylotests ! Le Président de "l'association" est chargé de mission chez Contralco, le plus grand fabricant d'éthylotests chimiques (les fameux "ballons"). Et là, il vient de réussir un coup de maître : assurer à sa boîte un marché 100 % garanti sur 38 millions de voitures ! Le calcul est vite fait : 38 millions de voitures x 2 éthylotests à 1€ pièce = 76 millions d'euros garantis dès l'application du décret en juillet prochain. Mieux : le décret comporte une obligation de norme NF pour les éthylotests... norme que cette entreprise est la seule à avoir ! Voilà : un marché juteux, 100 % garanti, qui va rapporter des millions à une grosse entreprise...Et nous, on vient nous dire que c'est pour notre sécurité ? Et que si l'éthylotest venait à manquer dans notre boîte à gants, ce serait tellement grave qu'on devrait payer une amende ? Franchement, de qui se moque-t-on ? »

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

VERS UN TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES ?

Alors que l'Organisation des Nations unies (ONU) se prépare à négocier un traité sur le commerce des armes dès le 2 juillet, une centaine d'organisations non gouvernementales (ONG) préparent leurs propres munitions dans l'espoir d'en arriver à la signature d'un document officiel à la fin du mois. À New York pour la conférence finale de l'Assemblée générale de l'ONU à ce sujet, la porte-parole d'Oxfam-Québec, Justine Lesage, se désole que les bananes, «et même les os de dinosaures» fassent l'objet de traité, mais pas les armes. Selon elle, six ans après que l'ONU eut accepté de travailler sur un traité sur le commerce des armes en 2006, «les choses commencent enfin à se concrétiser». Mme Lesage estime qu'il est «très important», sinon crucial, d'arriver à un traité fort. Ainsi, elle promet que les ONG présentes aux négociations ne se contenteront pas d'un traité non contraignant. Elle ajoute que ces groupes «préfèreraient même qu'il

n'y ait pas de signature du traité, pas de signature sur un texte dilué», quitte à reprendre les négociations plus tard. Le traité serait une façon de régler et de respecter les normes humanitaires selon Mme Lesage. La destination des exportations d'armes serait ainsi surveillée pour empêcher que ce type d'équipement soit envoyé vers des pays en crise ou en guerre, ou encore vers des régions où les armes pourraient alimenter des conflits internes ou des actes terroristes, notamment. Les négociations auront lieu du 2 au 27 juillet prochain. Une pétition pour l'adoption d'un traité sera remise au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, le 3 juillet prochain. Elle compte quelque 520 000 signatures à ce jour, au dire de Mme Lesage. Le déroulement du vote sur un traité est encore imprécis: la possibilité que certains pays puissent exercer leur droit de veto n'est pas écartée. Le Canada est en faveur d'un tel accord, et Mme Lesage espère le voir prendre une position de leader. «Le Canada dit qu'il va signer le traité, mais il est silencieux», observe Mme Lesage. «On souhaiterait que les gens en faveur d'un traité fort parlent. Ce sont les plus farouches opposants qui crient le plus fort pour l'instant.» La Syrie, l'Iran, le Vénézuéla et le Pakistan sont des fervents opposants selon Mme Lesage, tandis que la Chine et la Russie ont adopté une position «un peu plus problématique» dans le dossier.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LA CHINE INTENSIFIE SES RELATIONS AVEC L'AMÉRIQUE LATINE ET LA CARAÏBE

La Chine entend intensifier ses relations avec les pays latino-américains et les Caraïbes. C'est ce qu'a révélé le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, lors d'une visite officielle au siège de la CEPALC ce 26 juin. Cette coopération concerne plusieurs domaines, dont la sécurité alimentaire, l'innovation, la science et la technologie, l'éducation, le commerce et le développement durable. Lors d'un discours prononcé devant certains représentants des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes au siège de la CEPALC le 26 juin 2012, le Premier ministre Chinois, Wen Jiabao, a fait savoir que son pays souhaitait un approfondissement de ses relations avec la Communauté d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC) afin d'augmenter sa force de cohésion, d'action et d'influence. Wen Jiabao a proposé la création d'un Forum de coopération Chine-Amérique latine et la mise en place d'un mécanisme de dialogue régulier avec les ministres des Affaires étrangères de la Communauté des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC) dont la première réunion est prévue au cours de l'année 2012. Une coopération qui, selon le Premier ministre chinois, devra couvrir plusieurs domaines, dont la sécurité alimentaire, l'innovation, la science et la technologie, l'éducation, le commerce et le développement durable. Une idée qui, selon le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Alicia Barcena, serait bénéfique pour le développement de la région et le renforcement des relations entre la Chine et celle-ci. Dans cette même optique, Wen Jiabao a annoncé la création d'un fonds de coopération destiné à la région et qui sera doté initialement de cinq milliards de dollars américains afin de promouvoir, entre autres, le développement de l'industrie manufacturière et une ligne de crédit de 10 milliards de dollars pour renforcer l'infrastructure au sein de la région. Tous ces montants devront transiter via la Banque de Chine. Wen Jiabao a proposé également la mise en place de mécanismes pour des consultations intergouvernementales sous diverses formes, notamment la multiplication des contacts entre les organes législatifs, les partis politiques et les gouvernements territoriaux, afin de faciliter des échanges d'expériences sur la gouvernance et la gestion des affaires administratives. En marge de la visite de Wen Jiabao, la CEPALC a publié un document

intitulé « La République populaire de Chine et l'Amérique latine et les Caraïbes : Dialogue et coopération après les nouveaux défis de l'économie mondiale » dans lequel l'organisme régional a examiné les tendances les plus récentes en matière de commerce et d'investissements. Ce rapport met en évidence le caractère commercial interindustriel entre les deux parties en question, à savoir la Chine et les pays latino-américains. En effet, selon ce rapport, la Chine exporte des produits manufacturés vers la région Amérique latine et Caraïbes. En retour celle-ci fournit des matières premières à la Chine. « Ce qui, d'une part, risque de saper les relations sino-latino-américaines et les potentielles alliances d'affaires entre les entreprises de ces deux parties et, d'autre part, de rendre difficile une intégration plus efficace des pays de la région dans les chaînes de production de l'Asie et le Pacifique », explique le document. De plus, le document fait état de quatre pays de la région, tous sud-américains, qui ont enregistré des excédents commerciaux en 2011 via leurs relations avec la Chine. Il s'agit du Brésil, du Chili, du Venezuela et du Pérou. Tous ces échanges concernaient des produits primaires. D'autre part, ce rapport met en évidence le déficit commercial du Mexique par rapport aux échanges commerciaux avec la Chine. Si les exportations mexicaines vers la Chine ont été estimées à moins de 2 %, il y a lieu de constater que les importations ont été chiffrées à 15 %. À cet égard, M. Wen a déclaré que la politique commerciale de son pays ne tend pas essentiellement vers l'enregistrement des excédents commerciaux, mais vise de préférence à maintenir un équilibre des échanges avec la région, l'augmentation des importations vers ces pays surtout pour des produits à forte valeur ajoutée. La Chine espère que le volume des échanges commerciaux avec la région dépassera 400 000 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

MEXIQUE : HENRIQUE PENA NIETO CANDIDAT DU PRI DEVIENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Enrique Pena Nieto a largement remporté dimanche l'élection présidentielle au Mexique dont il était favori, scellant le grand retour du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir après une parenthèse de douze années dans l'opposition, selon un premier décompte officiel.

Un premier décompte officiel dans ce scrutin uninominal à un tour donnait un score compris entre 37,9 et 38,55% des voix pour le candidat du PRI devant Andres Manuel Lopez Obrador (PRD, gauche) crédité de 30,9 à 31,86%. Josefina Vazquez Mota du Parti de l'action nationale (PAN) au pouvoir obtiendrait quant à elle entre 25,1 et 26,0%, selon les chiffres rendus publics par l'Institut électoral fédéral (IEF). "Le résultat est irrévocable", a déclaré à Reuters Benito Nacif, l'un des membres du comité de direction de l'IEF. "Il s'agit d'une victoire retentissante", a commenté Luis Videgaray, directeur de campagne du candidat du PRI, précisant espérer que son parti puisse également avoir une majorité à la chambre basse et à la chambre haute du parlement. Pena Nieto a, lui, attendu l'annonce de l'IEF pour se proclamer vainqueur. "Le nouveau gouvernement aura la grande responsabilité de tenir ses promesses et ses engagements. Mon parti agira avec responsabilité et s'assurera que cela soit le cas", a lancé Vazquez Mota à ses partisans. La candidate du PAN a largement pâti de l'incapacité du président sortant Felipe Calderon à combattre efficacement le trafic de drogue et à relancer une forte croissance économique. Calderon a félicité

son successeur pour sa victoire tandis que Lopez Obrador a déclaré qu'il convenait d'attendre la publication des résultats définitifs. "Nous n'avons pas encore dit notre dernier mot", a déclaré le candidat de la gauche devant ses partisans. Il pourrait contester les résultats de l'élection comme il l'avait fait il y a six ans lorsqu'il avait perdu de justesse face à Felipe Calderon. Fondée sur des soupçons de fraude électorale, la contestation avait alors duré des mois. Avec ce succès de Pena Nieto, 45 ans, le PRI récupère un pouvoir qu'il a exercé pendant 71 ans avant de le perdre en 2000 au profit du Parti de l'action nationale et de son candidat Vicente Fox. Officiellement entré dans la course il y a quelques mois seulement, Pena Nieto avait fait campagne sur l'ouverture à des investisseurs étrangers de la compagnie Pemex, nationalisée en 1938 et qui possède le monopole de l'exploitation pétrolière au Mexique. Il avait également promis une hausse des recettes fiscales et une libéralisation du marché du travail. "Il est temps pour le PRI de revenir. Ce sont les seuls qui savent gouverner", a commenté une électrice de Cancun. "Le PRI est solide, ils ne vont pas laisser le trafic de drogue se développer". D'autres électeurs craignent au contraire que l'élection de Pena Nieto marque un retour aux années les plus noires du gouvernement PRI. "C'est toujours le même parti et les gens qui votent pour lui ont l'illusion qu'ils vont vivre heureux toute leur vie comme dans les feuilletons télévisés", a estimé un ingénieur de Mexico. La victoire du PAN en 2000, puis en 2006 avec Felipe Calderon, avait sanctionné un parti soupçonné de corruption généralisée, de fraude électorale et d'autoritarisme. En perte d'audience dans la population, le PRI avait terminé troisième de la course présidentielle il y a six ans, mais en se donnant un nouveau chef de file, il a su remobiliser son électorat. Dans un pays où les violences liées au trafic de drogue ont fait plus de 50.000 morts depuis décembre 2006, Pena Nieto a également fait campagne sur le thème du rétablissement de la sécurité dans les centres urbains. "Oui, la lutte contre la criminalité va continuer, avec une nouvelle stratégie pour faire diminuer la violence et avant tout protéger les vies de tous les Mexicains", a déclaré Pena Nieto dans son discours de victoire. Il a également démenti les critiques qui affirment que le PRI pourrait tenter de passer un accord avec un ou plusieurs cartels de la drogue pour tenter d'éliminer d'autres réseaux rivaux gênants. "Soyons clairs : il n'y aura aucun accord, aucune trêve avec le crime organisé", a ajouté Pena Nieto.

ORIENT

L' IRAN FACE À L' EMBARGO OCCIDENTAL

L' Iran a minimisé l'embargo pétrolier occidental entré en vigueur dimanche, en affirmant que ces sanctions visant à le convaincre de réduire son programme nucléaire controversé n'auraient «aucun effet» sur son économie. «La mise en œuvre par nos ennemis de sanctions à partir d'aujourd'hui ne pose pas de problème, elles n'ont eu aucun effet et n'en auront pas» car «le gouvernement a pris les décisions nécessaires et est totalement

prêt à y faire face», a affirmé le ministre du Pétrole Rostam Ghassemi cité dimanche par les médias. «Le pétrole iranien se vend toujours sur les marchés internationaux et seule une partie des exportations vers l'Europe a cessé», a déclaré le ministre en affirmant que l'Iran avait trouvé «de nouveaux clients» sans préciser lesquels. L' Union européenne a décrété à partir du 1er juillet un embargo total sur l'achat mais aussi le transport de pétrole iranien, qui n'est plus garanti par les assureurs européens couvrant 90% du trafic maritime pétrolier mondial. Parallèlement, les États-Unis ont obtenu de plusieurs autres gros clients de l'Iran, notamment asiatiques, qu'ils réduisent leurs importations de brut iranien pour éviter des représailles commerciales et financières décidées par Washington contre les entreprises travaillant avec l'Iran. Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ces sanctions, annoncées en janvier, auraient provoqué depuis le début de l'année une baisse de 30% des exportations iraniennes de brut, tombées en mai à 1,5 million de barils/jours contre plus de 2,1 Mb/j fin 2011. Cette baisse, selon l'AIE, aurait saturé les capacités de stockage de l'Iran et obligé le deuxième producteur de l'Organisation de pays exportateurs de pétrole à réduire sa production, estimée en mai par l'OPEP à 3,13 Mb/j contre près de 3,5 Mb/j fin 2011. Les dirigeants iraniens rejettent ces estimations et affirment au contraire que les exportations sont stables et que la production de l'Iran a augmenté à 3,75 Mb/j. «L'annonce de l'entrée en vigueur de nouvelles sanctions vise seulement à créer un climat psychologique, car elles ne sont pas nouvelles», a affirmé dimanche le ministre de l'Économie Shamseddine Hosseini, cité par l'agence officielle Irna. Le président de la compagnie pétrolière nationale NIOC, Ahmad Ghalebani, a minimisé lui aussi l'impact de l'embargo occidental, affirmant que l'Iran exportait actuellement quelque 2 Mb/j. L'UE achète encore «200 000 à 300 000 b/j» de brut iranien en dépit de l'embargo selon lui, contre 600 000 b/j fin 2011. Outre l'embargo européen, trois des principaux clients asiatiques de l'Iran, l'Inde, la Corée du sud et le Japon, ont annoncé leur intention de réduire de 10 à 20% en 2012 leurs importations qui totalisaient plus de 800.000 b/j en 2011. La Corée du sud a par ailleurs annoncé cette semaine la «suspension» temporaire de ses importations, faute d'avoir trouvé une solution au problème de l'assurance des pétroliers, déclenchant la colère de Téhéran. La Chine, premier client de l'Iran, a affirmé qu'elle ne céderait pas aux pressions américaines. Mais Pékin ne semble pas avoir profité des rabais importants consentis par Téhéran ces dernières semaines, selon les milieux spécialisés, pour acheter davantage de brut iranien qu'en 2011. Contrairement aux prédictions iraniennes, la mise en place de cet embargo n'a pas provoqué de tension sur les marchés pétroliers, où les cours ont au contraire chuté de plus de 20% depuis mars. Ce calme a été obtenu grâce notamment à une hausse de la production de l'Arabie saoudite, grand rival de l'Iran dans la région et au sein de l'OPEP, au grand dam de Téhéran qui espérait compenser la baisse de ses exportations par une envolée des prix. L'Iran a demandé samedi une réunion extraordinaire du cartel pétrolier pour soutenir les cours.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA





ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Après leurs belles hausses de vendredi, les Bourses asiatiques font une petite pause. Ce lundi, la prudence est à nouveau de mise. Après avoir affiché une nette hausse de plus de 1%, le Nikkei de Tokyo finit sur une note stable à 9003,48 points. La Bourse japonaise est plombée par la hausse du yen face à l'euro qui cote 100,4545 yens (-0,61%) et face au dollar qui vaut 79,5850 yens (-0,26%). En conséquence, les valeurs exportatrices reculent ou réduisent leurs gains à la Bourse de Tokyo. C'est le cas de Sony qui cède 0,53% à 1117 yens ou de Nissan qui avance de 0,67% à 743 yens. Du côté des marchés financiers, les investisseurs sont également prudents. Le CSI 300 de Shanghai prend 0,27% à 2468,14 points. Pour cause de jour férié, la Bourse de Hong Kong est fermée.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York évoluait sans direction lundi, reprenant son souffle après l'envol qui avait suivi la conclusion d'un accord crucial en Europe vendredi, et déçue par une statistique américaine: le Dow Jones cédait 0,49% tandis que le Nasdaq grignotait 0,04%. Vers 14H35 GMT, le Dow Jones Industrial Average lâchait 62,82 points à 12.817,27 points alors que le Nasdaq, à dominante technologique, gagnait 1,31 point à 2.936,36 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 reculait de 0,30% (-4,08 points) à 1.358,08 points.

EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en hausse lundi, dans l'espoir de nouvelles mesures de soutien de la Banque centrale européenne qui viendraient conforter les annonces faites la semaine dernière au sommet de Bruxelles. Le CAC 40 a pris 1,36% à 3.240,20 points dans un volume d'échanges assez fourni de 3,604 milliards d'euros. Sur les autres places européennes, Francfort a pris 1,24%, Londres 1,25%. L'indice Eurostoxx 50 a gagné 1,21%. "Les investisseurs anticipent une décision de la Banque centrale européenne (jeudi) qui viendrait soulager encore la zone euro"

CHANGE

L'euro reculait face au dollar lundi, dans un marché reprenant son souffle et optant pour la prudence après le fort rebond de la monnaie unique européenne vendredi à la suite de l'annonce d'un accord des dirigeants de la zone euro pour tenter de contenir la crise de la dette. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2579 dollar contre 1,2654 dollar vendredi vers 21H00 GMT. Vendredi, la monnaie unique européenne avait gagné plus de 2 cents en l'espace de quelques heures, grimpant jusqu'à 1,2693 dollar, son plus haut niveau en plus d'une semaine. L'euro reculait face au yen, à 99,93 yens contre 101,02 yens

vendredi. Le billet vert aussi baissait face à la devise nippone, à 79,44 yens contre 79,83 yens vendredi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 80,27 pence pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 1,5670 dollar. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2013 franc suisse pour un euro, et perdait du terrain face au billet vert, à 0,9550 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.592 dollars au fixing du soir contre 1.569,50 dollars vendredi. La devise chinoise a fini à 6,3486 yuans pour un dollar contre 6,3540 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole baissaient lundi en fin d'échanges européens, les investisseurs engrangeant quelques bénéfices après avoir nettement progressé vendredi dopés par l'accord conclu par les membres de l'Union européenne (UE) sur une recapitalisation des banques. Vers 16H00 GMT (18H00 à Paris), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 96,05 dollars, en baisse de 1,75 dollar par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cérait 2,18 dollars à 82,78 dollars.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

DU DROIT AU REPORT DES CONGÉS PAYÉS EN CAS DE MALADIE PENDANT LES DITS CONGÉS

C'est le sens de l'arrêt de la Cour de justice de l'union européenne (CJUE) du 21 juin 2012 (CJUE 21 juin 2012, aff. C-78/11) qui vient de juger qu'un salarié, en incapacité de travail survenue pendant la période de ses congés payés annuels, a le droit de bénéficier ultérieurement des congés coïncidant avec la période d'incapacité de travail. Cette décision s'appuie sur l'article 7 de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil, du 4 novembre 2003, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (JO L 299, p. 9) qui prévoit :

« 1 Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales.

2. La période minimale de congé annuel payé ne peut être remplacée par une indemnité financière, sauf en cas de fin de relation de travail. »

Aucune dérogation n'est admise à l'égard de l'article 7 de ladite directive. En deux mots : lorsque le salarié est malade pendant ses congés, il ne perd pas ses congés. Cette solution est totalement différente de celle retenue depuis de nombreuses années par la Cour de Cassation française qui prévoyait que le fait qu'un salarié tombe malade alors qu'il était déjà en congés payés ne changeait rien à son statut. La Cour de Cassation estimait en effet que quand le salarié était malade pendant la période de ses congés, il ne pouvait pas, par la suite, prendre les congés dont il n'avait pas pu profiter du fait de sa maladie (cass. soc. 4 décembre 1996, n° 93-44907, BC V n° 420). Il faut donc s'attendre à un revirement de la jurisprudence de la Haute Juridiction française ! En attendant : les salariés peuvent déjà réclamer le droit au report des congés payés non pris en raison de la maladie dûment constatés par un certificat médical ; les employeurs doivent être attentifs à l'évolution de la jurisprudence de la Cour de Cassation et prévoir dès à présent dans les contrats de travail, l'obligation pour le salarié de prévenir desdits arrêts maladie même pendant leurs congés payés.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM





T ABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

